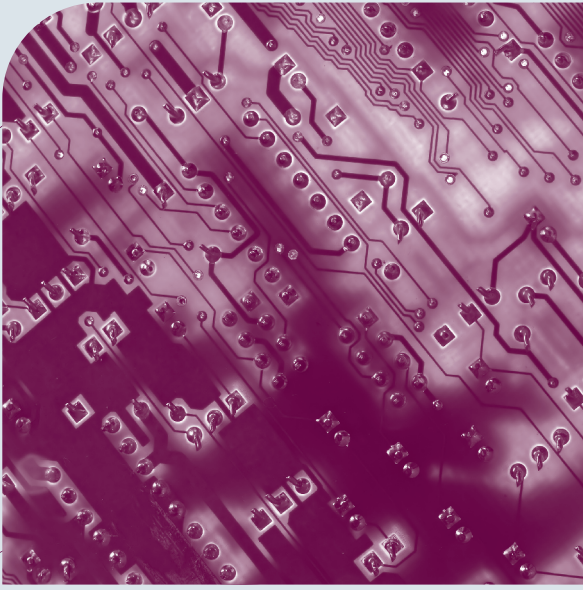


JUSQU'À 45 % DE RÉDUCTION D'IMPÔT*
*(en contrepartie d'un blocage, jusqu'au 3 juin 2020
au plus tard, des sommes versées)*



Diadème Patrimoine Flexible

Ile-de-France,
Nord-Pas-de-Calais,
Picardie, Centre

Défiscalisation et développement des PME/PMI pour une durée de placement de 7 ans minimum

Diadème Patrimoine Flexible, Fonds d'Investissement de Proximité (FIP), a pour objectif de faire bénéficier tout investisseur du potentiel de développement des PME/PMI, dans un cadre fiscal avantageux, en contrepartie d'une durée de détention minimum de 7 ans (prorogable 3 fois 1 an sur décision de la société de gestion) et d'une prise de risque en capital.

Pour promouvoir le développement des PME/PMI opérant dans des secteurs traditionnels, la fiscalité en vigueur au 02/07/2008 prévoit qu'une double réduction d'impôts soit accordée aux investisseurs. La loi en faveur du Travail, de l'Emploi et du Pouvoir d'Achat (TEPA) a en effet introduit en 2007 un nouveau dispositif permettant aux redevables de l'ISF de réduire leur impôt sur la fortune en souscrivant des parts de FIP. Cette réduction permet d'imputer 50 % de la fraction investie dans des sociétés éligibles sur l'ISF à payer (hors droits d'entrée). La fraction non investie de ces sociétés ouvre droit à une réduction d'impôts sur le revenu à hauteur de 25 % (droits d'entrée inclus).

La spécificité de Diadème Patrimoine Flexible

Dans le cadre des investissements dans la partie éligible au quota de 80 %, l'objectif du Fonds est d'investir dans des petites et moyennes entreprises non cotées ou cotées. L'exposition en sociétés cotées, dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros, n'excèdera pas 20 % de l'actif du Fonds (investissement dans la partie éligible au quota de 80 %).

UFG Private Equity a arrêté le pourcentage d'investissement du Fonds dans les sociétés permettant de bénéficier de la réduction et de l'exonération relative à l'impôt sur la fortune à hauteur de 80 % du montant total des souscriptions.

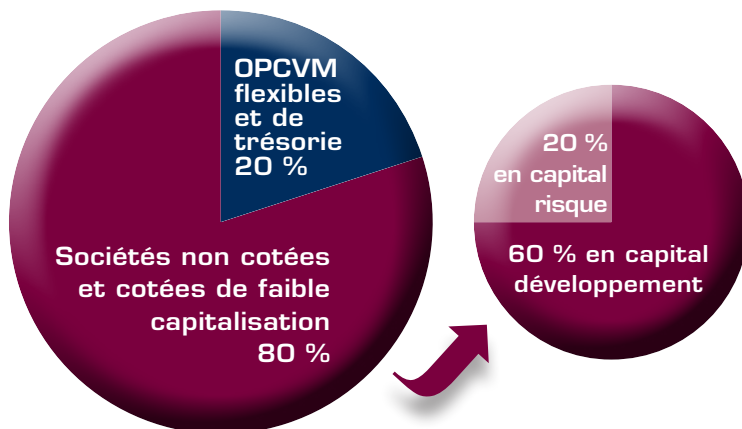
Pour la part de l'actif soumise aux critères de proximité (60 %), le Fonds investira dans des sociétés situées dans les régions Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Picardie et Centre, des sociétés européennes, implantées dans ces régions où le contexte économique est favorable au capital investissement. Présentant un tissu d'entreprises très dense, ces quatre régions permettront à UFG PE d'opérer une sélection rigoureuse de sociétés éligibles matures (chiffre d'affaires compris entre 5 et

75 millions d'euros principalement) en capital développement et présentant un potentiel de rentabilité jugé attractif par les équipes d'UFG PE.

La sélection d'OPCVM dits "flexibles", expertise spécifique d'UFG-LFP qui est dépositaire de la gestion dissymétrique™, pour la poche libre du portefeuille de Diadème Patrimoine Flexible, constitue une autre spécificité. Ces fonds mettent en œuvre une gestion visant à adapter le contenu de leur portefeuille entre les différentes classes d'actifs qui le composent, en fonction du contexte macroéconomique et de marché.

L'équipe de gestion d'UFG PE bénéficiera, en outre, d'un flux d'affaires abondant et de qualité, grâce à l'implantation du Crédit Mutuel Nord Europe dans le Nord de la France. 3^e plus importante fédération du Crédit Mutuel, le CMNE jouit en effet d'un réseau dense d'agences dans les régions ciblées par le FIP Diadème Patrimoine Flexible.

Allocation cible



Avertissement

L'Autorité des marchés financiers (AMF) attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 7 ans minimum prorogeable 3 fois un an sur décision de la société de gestion soit 10 ans maximum (sauf en cas de déblocage anticipé prévu dans le règlement). Le fonds d'investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique "profil de risque" de la notice d'information.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

La Société de Gestion s'engage à ce que le montant total des frais n'excède pas 10 % de l'Actif Net du Fonds par an.

Tableau récapitulatif des frais	
Frais de gestion et de fonctionnement	Annuellement, 3,8 % maximum du montant des souscriptions.
Frais de transaction	Annuellement, sur facture, dans la limite de 0,50 % net de toutes taxes de l'Actif Net du Fonds.
Frais de constitution	Forfaitaires : 1,196 % net de toutes taxes du montant total des souscriptions.
Frais de gestion indirects	Ce FIP investira dans des OPCVM dont les frais de gestion sont généralement d'un maximum de 3 % net de toutes taxes.
Commission de rachat acquise au Fonds	3 % maximum

Les plus de Diadème Patrimoine Flexible

- Jusqu'à 45 % de réduction d'impôt* (en contrepartie d'un blocage jusqu'au 3 juin 2020 au plus tard des sommes versées)

*Exemple : un investissement de 10 000 euros dans le fonds Diadème Patrimoine Flexible permet une réduction de :
 $10\,000 \times 50\% \times 80\%^{(1)} = 4\,000$ euros au titre de l'ISF
soit 40 % de l'investissement
 $10\,000 \times 25\% \times 20\%^{(2)} = 500$ euros au titre de l'IR
soit 5 % de l'investissement*

Soit une économie d'impôts* totale pouvant aller jusqu'à 45 % de l'investissement

- Une double réduction d'impôt* à l'entrée : ISF et impôt sur le revenu
- Une exonération des plus-values à l'issue de la durée de détention (hors prélèvements sociaux)
- Un produit accessible dès 1 000 € (10 parts à 100 € chacune hors droit d'entrée)
- Des zones géographiques présentant un tissu économique à fort potentiel
- Une société de gestion spécialisée composée d'une équipe d'une dizaine d'investisseurs
- Une poche libre de 20 % composée de fonds flexibles, spécialité d'UFG-LFP, pour une gestion souple et réactive
- La sélection de sociétés matures à fort potentiel (opérations de capital développement et capital risque mature)

* Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les conditions sont décrites dans la notice d'information et le règlement de Diadème Patrimoine Flexible.

⁽¹⁾ 80 % correspond au montant de l'actif investi dans des sociétés éligibles à la réduction d'ISF

⁽²⁾ 20 % correspond au montant de l'actif non investi dans les sociétés éligibles à la réduction d'ISF

Les risques associés de Diadème Patrimoine Flexible

- Risque de perte en capital : le Fonds pourra investir dans des actifs dont la vente pourrait se faire à un prix inférieur à celui payé à l'achat ou à la souscription, ceci pouvant signifier une baisse de la valeur liquidative du Fonds ;

Sur la part de l'actif éligible au quota (80 % au moins), les risques associés pourront notamment être les suivants :

- Risque d'illiquidité, pour une exposition maximale de 80 % : le Fonds pourra investir dans des actifs non cotés, qui par définition seront illiquides.

Ainsi, lorsque le Fonds décidera de céder ces actifs, les offres qui seront reçues pourront prendre en compte une décote d'illiquidité ou le Fonds supportera le risque de ne recevoir qu'une seule offre voire pas d'offre, ce qui pourra amener le Fonds à vendre des actifs à un prix décoté et inférieur à celui payé à l'achat ou à la souscription, ceci pouvant signifier une baisse de la valeur liquidative du Fonds ;

- Risque lié à la faible capitalisation boursière des sociétés cotées, pour une exposition maximale de 20 % : le Fonds pourra être investi sur les marchés des valeurs de petite capitalisation, sur lesquels le volume des transactions est réduit. Sur ces marchés, les mouvements des cours sont donc plus marqués et plus rapides que sur les marchés de grandes capitalisations. La valeur liquidative du Fonds peut donc baisser plus rapidement et plus fortement ;
- La performance à l'échéance du Fonds dépendra du succès des entreprises dans lesquelles le Fonds va investir. Une partie de ces investissements sera réalisée dans des entreprises en amorçage ou de création récente, qui présentent des risques de défaillances plus importants que des entreprises plus matures.

Sur la part de l'actif non éligible au quota (20 % au plus), les risques associés pourront notamment être les suivants :

- Risque actions, pour une exposition maximale de 20 % : la baisse des marchés d'actions peut entraîner une diminution de la valeur liquidative des titres et OPCVM en portefeuille, donc une baisse de la valeur liquidative du Fonds ;
- Risque crédits, pour une exposition maximale de 20 % : l'incapacité éventuelle d'une société de faire face à ses obligations financières peut entraîner une diminution de la valeur de ses titres, donc une baisse de la valeur liquidative du Fonds ;
- Risque de taux, pour une exposition maximale de 20 % : la variation du prix ou de la valorisation d'un actif peut résulter d'une variation des taux d'intérêt, et donc une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Afin de bénéficier de l'avantage fiscal, l'investissement du souscripteur est bloqué jusqu'à la fin de la durée de vie du produit (7 ans, prorogable 3 fois 1 an sur décision de la société de gestion). L'argent est donc bloqué sur une période comprise entre 7 et 10 ans, sauf cas de déblocage anticipé, auquel cas l'investisseur doit payer une commission de rachat de 3 % maximum.

JUSQU'À 45 % DE RÉDUCTION D'IMPÔT*
*(en contrepartie d'un blocage, jusqu'au 3 juin 2020
au plus tard, des sommes versées)*

Le FIP Diadème Patrimoine Flexible en quelques mots



Une allocation spécifique

Pour donner droit à une réduction ISF, l'actif de ce Fonds d'Investissement de Proximité (FIP) doit respecter une répartition spécifique. Dans le cadre des investissements dans la partie éligible au quota de 80 %, l'objectif du Fonds est d'investir dans des petites et moyennes entreprises non cotées ou cotées. L'exposition en sociétés cotées, dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros, n'excèdera pas 20 % de l'actif du Fonds (investissement dans la partie éligible au quota de 80 %). UFG Private Equity a arrêté le pourcentage d'investissement du Fonds dans les sociétés permettant de bénéficier de la réduction et de l'exonération relative à l'impôt sur la fortune à hauteur de 80 % du montant total des souscriptions.

Pour la part de l'actif soumise aux critères de proximité (60 %), le Fonds investira dans des sociétés situées dans les régions Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Picardie et Centre.

Deux réductions d'impôts*

L'investisseur bénéficie d'une réduction d'ISF portant sur 50 % de la fraction du montant investi dans des sociétés éligibles (hors droits d'entrée), dans la limite de 20 000 € par foyer fiscal.

Sur la fraction non investie dans ces sociétés, l'investisseur bénéficie d'une réduction d'impôt sur le revenu (IRPP) égale à 25 % des versements (droits d'entrée inclus). Cette réduction fiscale est plafonnée à 6 000 € pour un couple ou 3 000 € pour un célibataire.

* Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les conditions sont décrites dans la notice d'information et le règlement de Diadème Patrimoine Flexible.

Exonération des plus-values

Les plus-values réalisées sur les parts de Diadème Patrimoine Flexible seront exonérées d'impôts (hors prélèvements sociaux) à l'issue d'une période de détention d'au moins cinq ans.

Durée de blocage

Pour bénéficier de ces deux avantages fiscaux, l'investissement du souscripteur est bloqué jusqu'à la fin de la durée de vie du produit (7 ans, prorogeable 3 fois 1 an sur décision de la société de gestion). Les avantages fiscaux restent acquis en cas de décès, d'invalidité ou de licenciement.

Le FIP est un produit de défiscalisation. Il s'adresse aux personnes imposables sur les revenus ou sur la fortune. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

La durée de vie du produit est de 7 ans, prorogeable 3 fois 1 an sur décision de la société de gestion. L'argent est donc bloqué sur une période comprise entre 7 et 10 ans, sauf cas de déblocage anticipé, auquel cas l'investisseur doit payer une commission de rachat de 3 % maximum.

Des réductions d'impôts cumulables* *(en contrepartie d'un blocage, jusqu'au 3 juin 2020 au plus tard, des sommes versées)*

La réduction d'impôts sur le revenu (IRPP) accordée pour la souscription d'un FIP est cumulable à celle du Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI). Les plafonds de ces deux mécanismes sont distincts et offrent ainsi à un couple soumis à imposition commune la possibilité de bénéficier d'une réduction d'impôts pouvant s'élever jusqu'à 12 000 € (à 6 000 € pour une personne seule).

* Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et peut évoluer dans le temps. Les conditions sont décrites dans la notice d'information et le règlement de Diadème Patrimoine Flexible.

Un groupe de gestion d'actifs multispécialiste

UFG-LFP

UFG-LFP est un groupe de gestion d'actifs dont la particularité de l'actionariat est de disposer aux cotés d'un actionnaire bancaire de référence, le Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE), et d'institutionnels de renom MACSF, Groupe Monceau, d'actionnaires privés dirigeants et salariés du groupe. Il est né à l'été 2009, du rapprochement de l'UFG, gestionnaire multispécialiste et de La Française des Placements, société de gestion indépendante. Animé par des valeurs et objectifs communs, ce nouvel ensemble allie l'expertise de l'immobilier et celle des valeurs mobilières.

Le groupe occupe des positions de premier plan dans la gestion traditionnelle, la gestion dissymétrique, l'Investissement Socialement Responsable, la multigestion alternative et est un acteur incontournable de l'immobilier, couvrant à la fois les métiers de gestion d'actifs et de services. UFG-LFP propose également une activité de capital investissement et compte développer son offre vers la clientèle privée et à l'international.

UFG-LFP gère à ce jour plus de 30 milliards d'euros d'actifs. Il entend "redonner du sens à la finance" par son engagement à décrypter les grandes tendances et leur impact sur l'économie et les marchés financiers, sa capacité à créer des solutions adaptées aux contraintes et besoins de ses clients à long terme, en offrant notamment l'accès à une gestion Socialement Responsable sur l'ensemble des classes d'actifs dans le respect de l'intérêt de ses clients.

UFG-LFP France est la structure de distribution des gammes de produits proposées par le groupe UFG-LFP sur ses 4 domaines d'expertise, auprès d'une clientèle de réseaux partenaires.

www.ufg-partenaires.com

UFG Private Equity

UFG PE est une société de gestion de portefeuilles spécialisée dans le Capital Investissement. Filiale du groupe UFG-LFP, elle réunit une équipe hautement qualifiée et complémentaire, composée à la fois d'entrepreneurs, d'ingénieurs et de financiers qui disposent d'une expérience reconnue dans le domaine du capital investissement et des entreprises.

Diadème Patrimoine Flexible est un Fonds d'Investissement de Proximité régi par l'article L.214-41-1 du Code monétaire et financier et par ses textes d'application. La notice de Diadème Patrimoine Flexible a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 5 février 2010. UFG-LFP France est dûment mandatée par UFG Private Equity, 173, boulevard Haussmann - 75008 Paris, à l'effet de procéder au démarchage relatif au FIP Diadème Patrimoine Flexible.

La notice et le règlement de Diadème Patrimoine Flexible sont disponibles sur simple demande et téléchargeables via le site ufg-lfp.com

Votre contact : UFG-LFP France
173 boulevard Haussmann 75008 PARIS France
Tél. : 01 44 56 10 00 - Fax : 01 44 56 11 00
www.ufg-lfp.com

Société de gestion : UFG Private Equity - Société par actions simplifiée au capital de 500 000 €
452 276 181 RCS PARIS - Agrément AMF : GP 04 032 du 27/04/2004